



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

U 4 JUL. 2023

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 28 juin 2023 (convocation du 15 juin 2023)**

Aujourd'hui vingt huit juin deux mille vingt trois à 16 H 30, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : Mme de FRANÇOIS à M. ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/04/04P

**MISE EN AFFECTATION D'UNE PARCELLE
DU PARKING LAHARPE**

Par délibération communautaire n° 2016-193 en date du 29 avril 2016 et par convention d'aménagement et d'exploitation temporaire en date du 30 août 2016, Bordeaux Métropole a confié à la régie PARCUB devenue depuis METPARK l'aménagement et l'exploitation temporaire d'un parc de stationnement de surface situé au 44 rue Laharpe et aux 55 à 59 avenue d'Eysines sur la commune du Bouscat. Cette opération a été menée dans le cadre de la compensation de la suppression des places de stationnement en voirie en raison des travaux de la ligne de tramway D.

Constatant que le parking répond encore à des besoins actuels et permanents et qu'il va, par ailleurs, être étendu notamment pour permettre un accès depuis la rue Laharpe, Bordeaux Métropole a décidé de pérenniser la gestion de METPARK sur le site existant et de lui confier l'extension en cours de réalisation par voie de mise en affectation.

Vu la délibération n° 2022-91 du Conseil de Bordeaux Métropole du 28 janvier 2022 affectant partie de la parcelle 069AM286 correspondant au parc de stationnement existant et à son extension en cours de réalisation.

Considérant que la mise en affectation s'effectue à titre gratuit et relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

Considérant que la mise en affectation peut être aujourd'hui comptablement constatée sur la seule partie du parking existant à l'exclusion de l'extension en cours de réalisation par Bordeaux Métropole, laquelle fera l'objet d'une délibération ultérieure.

La mise en affectation du parking existant hors extension concerne une surface de 1.835M2 située 44 rue Laharpe et 55 à 59 avenue d'Eysines, Le Bouscat (n° d'inventaire Bordeaux Métropole 15A0033-1). Il s'agit d'un parking en enclos sans construction.

Cette mise en affectation doit être constatée pour une valeur de 1.529.076,17 euros sous le numéro d'inventaire METPARK MAN 23006 et concerne uniquement la part liée au terrain (acquisition et travaux d'aménagement du site), non amortissable.

Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser METPARK à constater comptablement la mise en affectation et entrer à son actif le parking Laharpe sur l'exercice 2023 sous le numéro d'inventaire MAN 23006 pour une valeur totale de 1.529.076,17 euros.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité, Monsieur Patrick BOBET est déporté et n'a participé ni aux débats, ni au vote.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 28 juin 2023

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-91

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kevin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2022-91

Parcs de stationnement - Mise en affectation à la Régie METPARK - Parc de stationnement IDDAC Laharpe - Site existant et extension - Autorisation - Décision

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération communautaire n°2016-193 en date du 29 avril 2016 et par convention d'aménagement et d'exploitation temporaire en date du 30 août 2016, Bordeaux Métropole a confié à la régie Metpark l'aménagement et l'exploitation temporaire d'un parc de stationnement de surface sur la commune du Bouscat au 44 rue Laharpe et 55 à 59 avenue d'Eysines. Cette opération a été menée dans le cadre de la création de la ligne de tramway D.

Cette délibération et la convention précitée indiquaient que cet ouvrage serait réalisé dans le but de compenser la suppression de l'offre en stationnement sur partie de la parcelle 069AM286. Il serait exploité par la régie jusqu'à minima la mise en service de la ligne D.

Du fait de la libération par le SDIS de locaux jusqu'alors occupés par lui et propriété de Bordeaux Métropole, il est possible d'ouvrir un accès voiture côté rue Laharpe. Cette modification serait de nature à répondre aux besoins des usagers qui arrivent de l'ouest des boulevards. Elle permet également une augmentation de la capacité du parking existant d'une quinzaine de places. La capacité totale sera ainsi portée entre 90 et 95 places.

Aussi, la Métropole prend en charge la démolition et l'aménagement de cette extension, suivant une programmation s'étendant du dernier trimestre 2021 au premier semestre 2022. Par suite, il convient de remettre en gestion cet agrandissement à la régie afin de lui permettre d'y installer les équipements nécessaires et de l'exploiter.

Dès lors que la convention précitée sur le site existant avait un caractère temporaire et alors que le parking répond encore à des besoins actuels et permanents, il vous est proposé de remettre à la régie par voie de mise en affectation, d'une part, le site existant et, d'autre part, l'extension en cours de réalisation.

Conformément à l'article 1-1 des statuts de la régie qui dispose qu'elle « assure la mission d'exploitation de parcs de stationnement publics de Bordeaux Métropole à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public », les immobilisations correspondants

au parc IDDAC Laharpe sont en conséquence mis en affectation auprès de la régie METPARK. La régie METPARK disposera ainsi des droits et obligations du propriétaire sur ce parc de stationnement et en assurera la bonne gestion.

Par voie de conséquence, il est mis fin à la convention d'aménagement et d'exploitation du parc IDDAC Laharpe.

Cette mise en affectation sera comptablement constatée par remise des immobilisations correspondantes à la valeur inscrite au patrimoine de la Métropole, sous les numéros d'inventaire 15A0033, au prorata de la surface de la parcelle acquise et à hauteur des travaux initiaux réalisés et suivant réévaluation en fonction des travaux d'agrandissement une fois leur réalisation.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57 mise à jour au 1er janvier 2020, cette opération de mise en affectation de biens se traduira par des écritures d'ordre non budgétaires passées directement par le comptable sur procès-verbal de remise des biens correspondants à la Régie et ne nécessite donc pas d'ouverture de crédits.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,

VU la délibération n°2016-193 de Bordeaux Métropole, confiant l'aménagement et l'exploitation du parc de stationnement en surface « IDDAC »,

VU la délibération n°2004/0225 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, portant création de la régie Parcub,

VU les statuts de la régie METPARK, et notamment leur article 1-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la régie à autonomie financière et personnalité morale METPARK, anciennement dénommée Parcub Bordeaux Métropole, a notamment pour objet l'exploitation de parcs de stationnement de Bordeaux Métropole ne faisant pas l'objet d'une délégation de service public,

CONSIDERANT QUE la délibération n°2016-193 du 29 avril 2016 et la convention autorisée par elle confiant l'aménagement et l'exploitation du parc précité indiquaient le caractère temporaire de cette remise en gestion,

CONSIDERANT QUE le parking répond encore à des besoins actuels et permanents et qu'il va, par ailleurs, être étendu notamment pour permettre un accès depuis la rue Laharpe,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de pérenniser la gestion de METPARK sur le site existant et de la confier l'extension en cours de réalisation par voie de mise en affectation,

CONSIDERANT QUE la mise en affectation permet à la régie METPARK de disposer des droits et obligations du propriétaire sur les biens concernés,

DECIDE

Article 1 : de mettre en affectation auprès de la régie METPARK le parc de stationnement de surface IDDAC Laharpe situé 44 sis rue Laharpe et 55 à 59 avenue d'Eysines sur partie de la parcelle 069AM286, par remise des immobilisations correspondantes à la valeur inscrite au patrimoine de la métropole sous le numéro d'inventaire 15A0033,

Article 2 : de résilier pour l'avenir la convention d'aménagement et d'exploitation temporaire du parc IDDAC Laharpe en date du 30 août 2016,

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tout acte ou à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	 Madame Béatrice DE FRANÇOIS